

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 SG 5 Signature d'une convention d'occupation du pavillon « Maison de l'air » du Parc de Belleville (20e).

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le vœu 2016 V. 347 relatif à la mobilisation du domaine intercalaire de la Ville de Paris et au rôle moteur joué par la Ville pour inciter les opérateurs à des bonnes pratiques sur les usages temporaires dans le parc privé adopté par le Conseil de Paris en novembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021, par lequel la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du pavillon « Maison de l'air » dans le parc de Belleville 27 rue Piat (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Anouch TORANIAN au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Démocratie Ouverte ».

Article 2 : La Mairie du 20e, en collaboration avec les services de la Ville de Paris, s'engage à co-élaborer le projet du devenir de la maison de l'air avec le collectif "la Maison de l'air", les associations et habitant.es du quartier qui le souhaitent à raison de réunions régulières durant les 6 prochains mois.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO